



**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**DU RHONE AUX GORGES DE  
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC  
07700 Bourg Saint Andéol  
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : [contact@ccdraga.fr](mailto:contact@ccdraga.fr)

| <b>Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire<br/>Du 8 Février 2024</b>      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Nombre de conseillers</u></b> :<br>- en exercice : 35<br>- présents : 30<br>- votants : 35 | L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le premier février s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Daniel ARCHAMBAULT<br>est élu secrétaire de séance                                               | <b><u>Titulaires présents</u></b> : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain<br><b><u>Absents ayant donné procuration</u></b> : BERRAUD Yves (procuration à D. ARCHAMBAULT) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) - GUERIN Patrick (procuration à F. GONNET TABARDEL) – MARCE Emilie (procuration à T. GUINAULT) - ORENES LERMA José (procuration à B. PUJUGUET) -<br><b><u>Absents</u></b> : néant |
| <b><u>Délibération</u></b><br>N° 2024-018                                                        | <b><u>Votes</u></b> :<br>- Pour : 35<br>- Contre : 0<br>- Abstentions : 0                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b><u>Objet</u> : Motion de soutien au mouvement agricole</b>                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

Mme la Présidente rappelle le mouvement de colère des agriculteurs démarré au mois de janvier 2024, lié à de nombreux facteurs dont la hausse des prix énergétiques, les normes, la baisse des prix de vente des produits, les taxes importantes, les distorsions de concurrence...

Elle indique que l'activité agricole fait battre le cœur de notre territoire et reste une ressource importante pour l'activité économique, l'emploi et le rayonnement de celui-ci. Sur nos communes les terres agricoles occupent une place majeure avec la vigne, la lavande, les vergers, l'élevage, ... Les agriculteurs sont les garants de nos paysages exceptionnels.

Pour toutes ces raisons, les agriculteurs doivent pouvoir vivre dignement de leur travail.

Selon ses moyens et ses compétences, la CC DRAGA s'est investie ces dernières années à travers plusieurs actions :

- Soutien aux aléas climatiques via la subvention accordée annuellement à l'association PréviGrêle
- Appui financier à différentes animations et opérations de promotion portées par la filière agricole
- Subventions d'investissement mises en place dans le cadre du règlement d'aide aux entreprises (pour les points de vente agricoles) et pour l'aide à l'immobilier d'entreprises (ajout en février 2021 de la possibilité d'aider les entreprises du secteur de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles)
- Dans le cadre du PLUIH, mise en œuvre d'une politique de sobriété foncière visant à réduire fortement la consommation d'espaces agricoles et forestiers, instauration de zones de non traitement imputées aux terrains constructibles, principe de non fragmentation des unités agricoles....

Consciente que ces éléments ne répondent pas entièrement aux attentes actuelles du monde agricole, Mme La Présidente propose aux élus communautaires d'étudier dans les prochaines semaines d'autres pistes d'actions locales pouvant aller dans le même sens, avec notamment :

- La mise en place d'une table ronde avec la profession pour envisager les actions pouvant relever des compétences de l'intercommunalité
- L'étude des possibilités de mise en place d'exonérations fiscales et leur impact, en lien avec la stratégie financière et fiscale de la Communauté

Elle propose également d'accorder un soutien au mouvement agricole engagé, en formulant le vœu que le gouvernement mette tout en œuvre à Paris comme à Bruxelles pour protéger l'agriculture française de toutes les agressions commerciales, administratives et politiques. Il s'agit par ce biais de favoriser un environnement stable et non hostile pour le maintien et développement de l'économie agricole.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **Approuve** la motion ci-dessus présentée

**Le secrétaire de séance**  
**M. Daniel ARCHAMBAULT**



Fait les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme  
La Présidente certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte

**La Présidente**  
**Françoise GONNET TABARDEL**

